

COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE DES SERVICES PUBLICS DE LA SOMME

24 rue Frédéric Petit – 80000 AMIENS- tél. :06.50.49.62.23

adresse e-mail : francois.defacque@wanadoo.fr

site internet :cgtcsdsomme



Mairie de Cayeux-sur-Mer : La chasse aux syndicalistes est-elle ouverte ?

Comme relaté dans l'édition du Courrier Picard du 21 mars 2017, la Municipalité de Cayeux-sur-Mer a décidé de supprimer le poste de responsable des services techniques. Les raisons invoquées sont d'ordre budgétaire et de réorganisation de services.

Pourtant, force est de constater, que cette double argumentation relève de l'incohérence.

En effet, la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales invoquée par le Maire pénalise la totalité des collectivités territoriales.

Si elle exige d'autres choix budgétaires, pourquoi s'en limiter à la réduction de la masse salariale quand, en parallèle, les élus s'octroient, entre autres, une indemnité de fonction plafonnée au maximum de ce que permet la réglementation ? Par ailleurs, comment mettre en avant une volonté d'améliorer la qualité d'un service rendu à la population en supprimant le poste de responsable dudit service ?

Parlons économies puisque Monsieur le Maire semble en faire son cheval de bataille. La situation du collègue va, d'un point de vue administratif, le placer en sureffectif payé par la commune pendant une année à compter du 1^{er} mai 2017, puis pris en charge par le Centre de Gestion, au-delà, à raison de 150% de son salaire et des charges.

QUI VA PAYER ? LES CAYOLAISES ET LES CAYOLAIS, BONJOUR LES ECONOMIES !!!

Pour en revenir à l'essentiel, face à ces incohérences, force est de poser la question de la répression syndicale !!!

Les faits :

Jusque fin 2014, les états de service de notre collègue ont toujours été excellents. Subitement, dès que ce dernier, comme son statut de salarié l'y autorise, a pris la décision de figurer sur une liste de la CGT, a vu sa situation brutalement se dégrader.

Courant 2015, le C.C.A.S. (dont Monsieur le Maire est le Président) décide la dissolution du service de proximité d'aide à domicile (excédentaire financièrement !!!) et des 18 emplois correspondants occupés par des familles Cayolaises.

Représentant du personnel de la commune et du C.C.A.S., notre collègue, avec les autres élus, s'est opposé, en toute légitimité, à cette décision de suppression d'un service de proximité.

Parallèlement, une pétition en ce sens a été signée par 750 administrés et un rassemblement initié par la C.G.T. en soutien aux agents et pour la sauvegarde de leur emploi s'est tenu devant la Mairie.

Rien n'y a fait ! Monsieur le Maire, en sa qualité de Président du C.C.A.S. et sa majorité, ont refusé tout dialogue et ont été au bout de leur sale besogne au mépris des agents concernés et de la population Cayolaise.

Depuis, les agressions et menaces, tant écrites que verbales dont notre collègue en a été la victime, n'ont cessé de se multiplier jusqu'à l'inviter verbalement à trouver un autre emploi sous peine d'engager une procédure de licenciement.

**TOUT CELA EST INADMISSIBLE, EXIGEONS LA RÉINTÉGRATION DE NOTRE
COLLÈGUE.**

**LE DROIT SYNDICAL EST UN DROIT FONDAMENTAL À CAYEUX COMME
AILLEURS !**

I.P.N.S.

Ne pas jeter sur la voie publique